

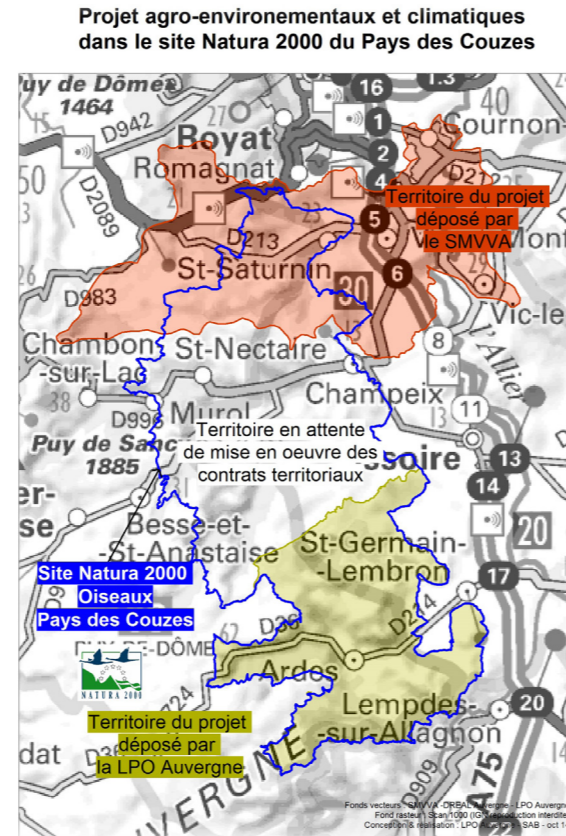
# Nouvelles mesures agro-environnementales

La politique agricole commune (PAC) évolue régulièrement, les mesures agro-environnementales, qui en font partie, changent également. Ces mesures sont maintenant appelées MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques. Elles doivent répondre aux enjeux biodiversité, eau, séquestration du carbone et zones humides du territoire.

Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon, en partenariat avec la LPO Auvergne, a déposé un dossier de candidature pour son territoire auprès du Conseil régional d'Auvergne. Un autre dossier a été déposé par la LPO Auvergne sur la partie sud du site Natura 2000. Enfin pour le territoire central du site il faut attendre la mise en place des contrats territoriaux des couzes Pavin et Chambon afin de pouvoir déposer un dossier plus solide et plus facilement acceptable par le Conseil régional. Le projet du SMVVA a été retenu, sous réserve d'un avis positif de la Commission Régionale Agro Environnementale et climatique ainsi que des disponibilités budgétaires, il devrait permettre de proposer des MAEC dès 2015 aux agriculteurs de ce territoire.



Prairies des Couzes - LPO Auvergne : S. Boursange



Conception & réalisation : LPO Auvergne - Sabine Boursange & Sonia Lyamouri

# Site Natura 2000 du Pays des Couzes

Bulletin d'information n°4  
Novembre 2014

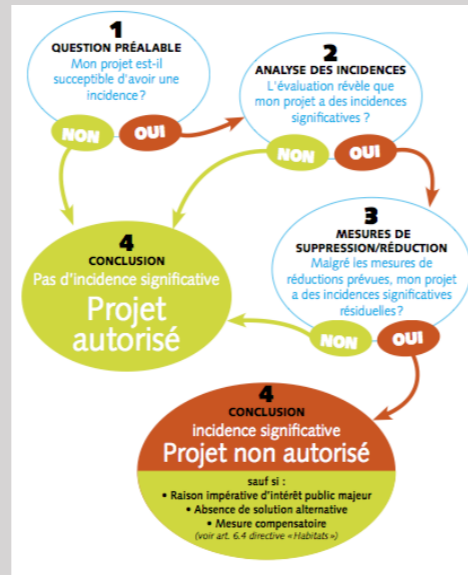


## Les évaluations des incidences

Ce dispositif a récemment évolué. Les projets concernés sont désormais plus nombreux. Si vous êtes confrontés à cette procédure, les services des Directions départementales des territoires (DDT) et les animateurs Natura 2000 seront vos interlocuteurs privilégiés. L'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis. Le but est de s'interroger dès leur conception afin de trouver les solutions les moins impactantes sur les espèces et milieux naturels du site Natura 2000.

Pour savoir si votre projet doit bénéficier d'une évaluation des incidences et comment y répondre, consultez le site [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr), en allant sur les rubriques suivantes :

Politiques publiques > Environnement, eau, prévention des risques > Natura 2000 > Les évaluations d'incidences «Natura 2000»



Sabine Boursange est l'animatrice du site Natura 2000 du Pays des Couzes.

Vous pouvez la joindre pour toutes les questions qui concernent les actions du site, ou pour des demandes d'information, notamment pour les évaluations d'incidences Natura 2000.

**Contact :** LPO Auvergne  
2 bis Clos Perret  
63100 Clermont-Ferrand  
Tel : 07.77.82.88.26  
[sabine.boursange@lpo.fr](mailto:sabine.boursange@lpo.fr)



## Suivis des espèces de la Directive Oiseaux : reproduction pour l'Aigle botté

L'Aigle botté est un rapace peu fréquent en Europe, il est surtout présent en Espagne. En France, l'espèce se répartit des Pyrénées aux Ardennes en passant par le Massif central. En Auvergne, nous estimons qu'il y a entre 65 et 130 couples, ce qui est très faible même pour un rapace. Dans le site Natura 2000, un seul couple d'Aigle botté était connu jusqu'en 2013, dans les gorges boisées de Courgoul. En 2014, les suivis réalisés pour le Busard cendré ont permis de découvrir la nidification de cet aigle dans une autre pente boisée à proximité d'Ardes sur Couze. Cette découverte est une bonne nouvelle pour la biodiversité !



Aigle botté - LPO Auvergne - R. Riols

## Une observation exceptionnelle dans le Pays des Couzes en 2014 !



Busard pâle - LPO Auvergne : R. Riols

Le 20 septembre 2014, un Busard pâle a été observé par deux personnes à Saint-Nectaire. Cette espèce se reproduit dans les plaines herbeuses, les steppes sèches ou arborées de l'Ukraine et du sud de la Russie jusqu'au nord-ouest de la Chine et l'ouest de la Mongolie. Elle passe l'hiver en Inde et en Afrique. Il est donc très rare d'observer ce bel oiseau dans notre pays.

# Site Natura 2000 Pays des Couzes :

## Les actualités de l'année 2014

Jusqu'à présent la nidification du Busard cendré était plutôt identifiée dans les parcelles de céréales dans le site Natura 2000. Les moissons se faisant à partir du mois de juillet les interventions se faisaient, si nécessaire, sur des nids avec des oisillons assez grands et sur des surfaces restreintes autour du nid (environ 1 ou 2 m<sup>2</sup>).



Couple de busards cendrés à Apchat - LPO Auvergne : R. Riols

L'année dernière, la nidification de cette espèce a été observée dans des parcelles de luzerne lors de la fauche par un agriculteur. Le nid étant détruit, les œufs ont été amenés au Centre de sauvegarde et deux jeunes oiseaux ont pu retrouver leur liberté.

### La nidification du Busard cendré dans les luzernes



Jeunes busards dans la parcelle de luzerne - LPO Auvergne : S. Boursange

Les deux nids du même champ ont pu être protégés, les œufs du troisième ont dû être amenés au centre de soin. Malgré la protection, un nid a été prédaté, l'autre a permis d'amener 2 jeunes busards à l'envol. Un seul œuf a éclos au Centre de sauvegarde, le jeune a été réintroduit dans un autre nid de busard cendré de Haute-Loire, il a pris son envol quelques jours plus tard.



Nid de busards protégé dans la luzerne à Apchat - LPO Auvergne : S. Boursange

Cette année, une attention plus particulière aux luzernes a été portée, 3 nids ont été découverts sur les communes d'Apchat et de Rentières, dont 2 dans le même champ. Début juin lors de la fauche, les œufs n'ont pas encore éclos, la femelle n'a pas encore un très grand attachement à son nid, une protection rapprochée est donc impossible. Il faut alors laisser une grande surface autour du nid (environ 100 m<sup>2</sup>) pour être certain que la femelle revienne couvrir ses œufs.



Jeune busard au départ du Centre de sauvegarde - LPO Auvergne : S. Boursange



Jeune busard du Centre de sauvegarde relâché dans un nid protégé - O. Tessier



Busard cendré mâle - LPO Auvergne : R. Riols

### Les chartes Natura 2000 du Pays des Couzes

Quatre propriétaires se sont engagés dans la Charte Natura 2000 en 2014. Actuellement 175 parcelles sont concernées par cette démarche dans le site.

Au sein du périmètre de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette, les parcelles de la section de Badenclaud ont été engagées en 2012. Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, nouveau propriétaire des parcelles de la Réserve s'est engagé dans la démarche cette année avec le gestionnaire de la réserve, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.



Vautour fauve - D. Pagès

### Les vautours dans le Pays de Couzes

En Auvergne les vautours sont de nouveau observés depuis les années 2000. Ils viennent du sud du Massif central et des Pyrénées, et peuvent même aller jusqu'en Belgique. Les vautours sont des oiseaux charognards, c'est-à-dire qu'ils se nourrissent de cadavres. Exceptionnellement il peut arriver que des vautours commencent à se nourrir d'animaux incapables de bouger et restant immobiles même lors de leur approche. Les capacités digestives de ces oiseaux sont telles qu'elles permettent de digérer les morceaux de carcasse et les microbes ce qui empêche efficacement la propagation des maladies. En 2014, il y a eu 22 observations de vautours dans le site Natura 2000 du Pays des Couzes, dont une de 31 individus à Dausat-sur-Vodable au mois de juin. En Auvergne, il y a eu un total de 113 observations réalisées et le maximum d'individus notés est de 40 (La Chomette 43). Ces oiseaux sont uniquement présents d'avril à septembre dans notre région.



RNN de la Jaquette - LPO Auvergne : S. Boursange

### Le contrat Natura 2000 Limitation du Campagnol terrestre

Cette année, le piégeage a été réalisé dès la fin de l'hiver et au début du printemps, puis dès que la fauche a été terminée, c'est-à-dire mi-juillet.



Piège Topcat et campagnol - LPO Auvergne : S. Boursange



Perchoir trépied - LPO Auvergne : S. Boursange

Les conditions météorologiques et de pousse de l'herbe ont été exceptionnelles cette année, les fauches ont été très tardives, l'herbe a poussé régulièrement et même en automne, ce qui a facilité la reproduction du campagnol terrestre mais pas le piégeage. Sur ces deux campagnes 4194 campagnols ont été piégés.

Un nouveau type de perchoir à rapaces a été créé cette année. Il s'agit d'un perchoir sur trépied qui a pour double intérêt de pouvoir être placé sur les zones où il y a du campagnol terrestre, et de ne pas nécessiter une fixation en profondeur dans le sol. Le contrat devrait se poursuivre en 2015.